

**Une voix:** Ce n'est qu'une perte de temps.

**Le très hon. M. Howe:** Nous pardonnerons à l'honorable député s'il abrège son discours de trois minutes.

**M. Montgomery:** Parfois il me faut parler un peu plus longtemps, afin de me faire comprendre; j'espère que les honorables députés me pardonneront. Comme on a cité ce passage très souvent, je pense que tous les honorables députés savent, et le ministre également, que lorsqu'il a présenté cette mesure, le ministre a indiqué très clairement qu'il existait une bonne raison de ne pas la rendre permanente. Voilà le principe en jeu, savoir que les pouvoirs ne doivent pas être permanents.

Que s'est-il passé? On a posé la question auparavant, mais je me permets de la poser une fois de plus: Qu'est-ce qui s'est produit qui a pu modifier l'attitude du ministre et du Gouvernement?

S'il existe des raisons et si on les expose clairement, comme le premier ministre l'a fait pour ce qui est de la nécessité de prolonger l'existence du ministère, on nous convaincra peut-être. En tout cas, s'il y a de bonnes raisons de maintenir et de proroger ces pouvoirs en ce moment, je suis certainement disposé à accepter cette idée.

Ce qui m'embarrasse c'est qu'on nous soumet tout un amas de dispositions législatives. Comment pouvons-nous nous y retrouver? Certaines dispositions nous vont tandis que d'autres nous déplaisent beaucoup. On nous les présente en bloc, de sorte que si nous votons contre la mesure nous rejetons le tout; si nous l'acceptons, il nous faut tout approuver.

**Le très hon. M. Howe:** Cela importe peu.

**M. Montgomery:** Tout ce que je puis dire c'est que je trouve la mesure décevante. Je devrai choisir la moins dangereuse de deux solutions et voter contre le projet de loi. La question a déjà été débattue et le ministre nous a soumis de nouveau le projet de loi sans modification. Si je votais en faveur de la mesure dans l'espoir qu'on y apporte des modifications plus tard, je serais, je le crains, comme celui qui tient le sac. Nous serions certainement déçus. En toute honnêteté, nous ne pouvons donc faire autrement que voter contre le projet de loi. Je ne puis donc que voter contre la mesure, tout en croyant que le ministre obtiendra ce qu'il désire. Je veux aider le ministre à accomplir son travail, mais je dois voter contre ce projet de loi, afin de démontrer que je m'oppose à l'autre partie de la loi que je ne puis admettre.

Je pense que c'est à peu près la seule façon d'agir en ce moment. On a dit cet après-midi que cette mesure avait pour objet de

réglementer les bénéfiques. L'honorable député de Rosthern a fourni plusieurs excuses qui me portent à croire qu'il diffère d'opinion avec moi sur cette question. Si je comprends bien ces pouvoirs, ils n'ont pour objet que de permettre au ministre d'obliger les industries à se conformer à ce qu'il demande, lorsqu'elles refusent de collaborer avec lui. Mais, jusqu'ici, on ne m'a donné aucune preuve ni aucun renseignement démontrant qu'en ces dernières années, une industrie a refusé de collaborer avec le ministre de la Production de défense. Si on nous donnait des raisons motivant une prorogation de ces pouvoirs en ce moment, ce ne serait pas du tout la même chose que de nous demander de révoquer l'article 41 et de faire de la mesure une loi permanente du pays. Je pense qu'en toute justice une explication complète devrait nous être fournie...

**M. Fleming:** Par le premier ministre.

**M. Montgomery:** ... par le premier ministre ou par le ministre chargé d'administrer ce ministère. Le point principal c'est qu'il s'agit d'une question de principe. D'après ce que le ministre a déclaré, il semble croire qu'un jour viendra où le Gouvernement révoquera toute la mesure, mais la situation ne serait-elle pas dangereuse si cette mesure était consignée d'une façon permanente dans les statuts?

Contrairement à certains autres honorables députés qui siègent ici depuis plus longtemps que moi, je ne me préoccupe pas trop de savoir si le ministre actuel peut ou non se dispenser de ces pouvoirs. Je suis convaincu que le ministre de la Production de défense peut fort bien se passer de ces pouvoirs. Je ne m'inquiéterais pas trop de l'obtention du matériel nécessaire à notre programme de défense tant que le ministre actuel dirigera le ministère, même s'il ne disposait d'aucun de ces pouvoirs. Ce qui me préoccupe, c'est qu'il cherche à nous faire croire qu'il a besoin de ces pouvoirs pour s'acquitter de sa tâche. Je ne le crois pas. Il peut s'en acquitter sans ces pouvoirs. Il le fait depuis plusieurs années. Il a si bien mis l'industrie du pays à sa main qu'elle ne cherche pas autre chose que de collaborer avec lui. Le maintien de notre programme de défense ne revêt pas la même urgence qu'en 1951. J'ose affirmer que notre programme se réalise conformément aux plans établis et aussi rapidement que possible.

Cette loi est valide pour une année encore. J'aimerais qu'on donne suite à la proposition de l'honorable député de Calgary-Nord, qui a dit qu'il conviendrait de retirer la présente mesure et de présenter un nouveau bill l'an prochain si on estime qu'il est nécessaire d'obtenir ces pouvoirs. Le bill pourrait être